PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 75 AOÛT-SEPTEMBRE 2016

http://adzrp.e-monsite.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

REUNION PUBLIQUE de RENTREE :

MARDI 13 SEPTEMBRE

19 h – Salle Polyvalente MAIRIE de Donges

Les points à l'ordre du jour :

● Le Recours contre l'arrêté préfectoral du 24 février 2014 approuvant le PPRT : le mémoire en défense du Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement et de la Mer. La réplique de l'Association et des requérants.

● Echos des P.A.R.I

● Détournement de la voie ferrée : Nombreux sont les Dongeois qui n'acceptent pas le tracé imposé, maintenu en zone dangereuse et source de nouvelles nuisances. Quelles initiatives ?

● Autres nuisances - bruits – odeurs – fumées.

● Projet d'extension de la zone des 6 croix. Quelles conséquences pour les Dongeoises et Dongeois ?

●Questions diverses.

Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la rencontre.

BRUITS NUISANCES : Les riverains ne demandent pas à l'industriel d'expliquer les raisons des nuisances sonores, seulement d'y remédier.

Communiqué de presse 25 juillet 2016 (extrait)

STOP, LE BRUIT !

P.o ccen · 28.07.2016

DONGES. Ils habitent près de la raffinerie

Les riverains dénoncent le bruit

Les responsables de l'ADZRP, l'association dongeoise de l'environnement, constatent et dénoncent *« une élévation du niveau sonore produit par la raffinerie »*.

Michel Le Clerc, le secrétaire, explique : *« Les valeurs admises de cinq décibels le jour et trois décibels la nuit ont été dépassées. Les plaintes exprimées par les riverains auprès de l'exploitant et du service de la Dreal traduisent l'exigence des habitants de vivre sereinement à Donges et de pouvoir tout simplement profiter de leur jardin, de leur terrasse en cette période estivale »*.

Le responsable s'interroge également sur les conséquences de cette aggravation sonore. *« Une augmentation de la valeur du bruit ambiant ne risque-t-elle pas de contribuer à atténuer, voire masquer, celle qui serait occasionnée par des convois*

Pour M
anoma

ferrov
voie f
décid
habita
zone

5.08 2016. Presqu'île

DONGES. La raffinerie repart mais pas en silence

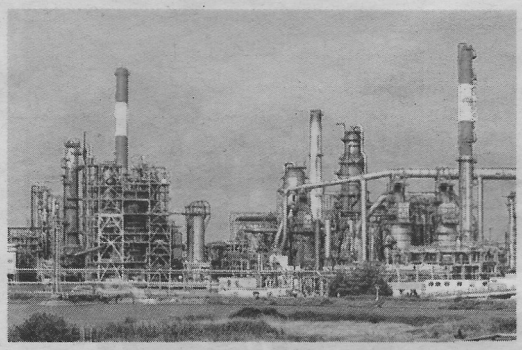

Le redémarrage de la raffinerie après la grève s'achève tout juste. Mais il n'a pas été silencieux pour les riverains

Les semaines de grève à la raffinerie ont mis à l'arrêt les unités du site pétrolier. Et le redémarrage qui a débuté mi-juin a été plus compliqué que prévu. Total évoque « des soucis techniques » sans s'étendre. Conséquences, la dernière unité et pas des moindres, le craqueur catalytique, a repris du service seulement la semaine dernière. Et cela ne s'est pas fait en silence. Les riverains s'en sont d'ailleurs plaints auprès de la raffinerie qui reconnaît la nuisance. « Suite à ces remarques nous avons fait des mesures. La carte de bruit n'a pas révélé de dépassement. Mais a priori les riverains l'ont ressenti fortement. C'est l'été et les gens sont davantage dehors et ouvrent les fenêtres mais le niveau, pour ce type d'opération, n'était pas anormal ».

L'ADZRP (association dongeoise des zones à risques et du PPRRT) estime de son côté que les décibels ont été dépassés notamment la nuit. « Les plaintes exprimées traduisent l'exigence des habitants de vivre sereinement à Donges et de pouvoir tout simplement profiter de leur jardin, de leur terrasse en cette période estivale », estime l'association qui redoute, en plus du bruit de la raffinerie, celui, bientôt, des trains.

C. R.

43 % des Français disent être gênés par le bruit et 39 % le jugent responsable du stress. Pour 49 %, la situation du bruit en ville s'est détériorée ces 10 dernières années. Donges n'est pas épargnée par les nuisances sonores qui s'ajoutent aux nuisances visuelles et olfactives constatées ces derniers jours Depuis plusieurs semaines, des riverains dénoncent une élévation du niveau sonore produit par la raffinerie.

Subissant une augmentation du bruit ambiant (bruit habituel auquel s'ajoute le bruit dû à l'activité de l'entreprise), plusieurs plaintes viennent d'être adressées à l'exploitant et au service de la DREAL protestant contre les désagréments imposés….

Les plaintes exprimées traduisent l'exigence des habitants de vivre sereinement à Donges et de pouvoir tout simplement profiter de leur jardin, de leur terrasse en cette période estivale.
Il revient à l'industriel de solutionner cette anomalie qui ne fait que ternir l'image de la commune.
Parce qu'ils sont vigilants et responsables, ils s'interrogent également sur les conséquences de cette aggravation sonore....

Les Six Croix 2 à Donges : Un projet d'extension... durable

Lu sur le site de la CARENE – suite à délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2016

Enquête publique : permanences mairie de Donges :

20/09 de 9 à 12h, 5/10 de 14 à 17h, 20/10 de 9 à 12h, 23/10 de 14 à 17 h

Des études préalables à l'extension de la zone des Six Croix à Donges ont été engagées, dans le cadre du projet de développement et de diversification économique de la CARENE. Objectif : constituer une nouvelle offre adaptée et intégrée à l'environnement économique, urbain et naturel du site. L'ambition est de positionner une troisième zone stratégique - après les secteurs de Brais à Saint-Nazaire et Cadréan à Montoir-de-Bretagne - destinée notamment à accueillir des entreprises à dominante industrielle et de services.

Le parc d'activités des Six Croix représente actuellement 10 hectares. Il accueille une vingtaine d'entreprises aux vocations diverses. Situé au carrefour d'axes routiers structurants : la RN171 reliant Nantes à Saint-Nazaire, la RD100 qui mène à la zone portuaire de Montoir-de-Bretagne. Le site d'extension sur environ 50 hectares constitue un atout majeur pour le développement économique et représente une des dernières opportunités foncières permettant de créer un pôle d'intérêt communautaire à l'est de l'agglomération nazairienne.

Il s'agit, aujourd'hui, de finaliser les études préalables nécessaires en vue du redéploiement du secteur des Six Croix.

Le site a fait l'objet d'une analyse, d'un point de vue environnemental et urbain, pour déterminer son potentiel de développement en présence de nombreuses servitudes. La conception du projet urbain a intégré plusieurs orientations prioritaires : la préservation des zones humides, de haies bocagères par un traitement paysager des façades...

Des solutions innovantes en termes d'occupation et de rationalisation des terrains doivent être privilégiées dans l'aménagement de l'extension, compte tenu de la rareté du foncier à vocation économique et des orientations prises en termes d'aménagement du territoire dans le Schéma de secteur de la CARENE, visant à un développement équilibré et respectueux de l'environnement.

Les enjeux de l'opération

- positionner le parc d'activités des Six Croix en tant que parc stratégique d'agglomération tant en matière économique qu'en matière d'image (entrée est de l'agglomération) ;
- conforter les activités existantes et intégrer leur développement ;
- accueillir des services liés au port, aux relocalisations d'entreprises et aux activités nouvelles grâce à une nouvelle offre foncière ;
- organiser des polarités : formation, contrôle qualité, sécurité et maîtrise des risques ;
- valoriser et affirmer les Six Croix comme l'entrée du port maritime et l'entrée de ville de Donges.

Le programme prévisionnel

Le projet d'extension des Six Croix pourra offrir de nouvelles réserves foncières de l'ordre de 30 hectares. Un découpage parcellaire souple permettra de s'adapter aux demandes d'implantation des entreprises en plusieurs lots de taille variable, dont un village d'entreprises.

(suite)

Le parti pris d'aménagement est de proposer un environnement fonctionnel pour accueillir de nouvelles activités, des services liés au port, les relocalisations d'entreprises liées au projet de dévoiement ferré et du Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le projet s'inscrira également dans les perspectives de développement d'une filière d'Energies Marines Renouvelables dans l'agglomération.

Modification n°5 du PLU de Donges

Le projet de modification du PLU prévoit l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUe correspondant au périmètre de la ZAC des « Six Croix 2 », créée par délibération du Bureau communautaire en date du 08 décembre 2015.

Pour atteindre l'objectif de mise en œuvre opérationnelle à échéance du projet de contournement de la voie ferrée, il est en effet nécessaire de procéder à une modification partielle du PLU, sur la partie Nord de la RD 100 (secteur dit de Condé) dont le foncier est maîtrisé.
Ce secteur englobe une surface d'environ 14,5 hectares dont seuls 9,2 hectares sont proposés à l'ouverture à l'urbanisation (5,3 hectares étant affectés à la préservation des zones humides existantes).
La faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone apparaît acquise et son ouverture partielle à l'urbanisation justifiée pour répondre, dans de bonnes conditions, aux objectifs assignés à la ZAC des Six croix 2.

LOI BACHELOT: "injuste, inadaptée et discriminatoire"

Réalité rappelée par le député David HABIB (Pyrénées Atlantiques) à l'occasion d'une question écrite posée à la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer parue au JO le 05 07 2016.

Texte de sa question:

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les revendications de la coordination des associations riveraines des sites SEVESO. Elle a indiqué lors des assises nationales des risques technologiques du 16 octobre 2014 qu'elle comptait engager une révision des conditions de mise en oeuvre des PPRT pour les activités économiques riveraines des sites à risque afin d'apporter les adaptations nécessaires à la loi de 2003 dite loi Bachelot. Présentée au conseil des ministres du 21 octobre 2015, l'ordonnance du 22 octobre 2015 simplifiant les plans de prévention des risques technologiques a été publiée au *Journal Officiel* du 23 octobre 2015. Un projet de loi ratifiant cette ordonnance a été présenté par Mme la ministre au mois de février 2016 et sera déposé au Parlement. Or la coordination des associations riveraines des sites SEVESO, considérant toujours que la loi de 2003 est « injuste, inadaptée et discriminatoire » à l'endroit des riverains des sites industriels, craint que le projet de loi à venir ne remette pas en cause l'inadaptation de celle-ci. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir si les dispositions du projet de loi permettront de répondre aux attentes exprimées par la coordination nationale des associations riveraines des sites SEVESO.

ADHÉSION : 7, 50 €
Déposez votre demande d'adhésion – boîte aux lettres ADZRP – accompagnée du chèque correspondant libellé à : ADZRP.